

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

HOPUS – SAS DOJO

En vigueur à partir du 8 septembre 2025

1. Frais d'inscription

- Des **frais d'inscription de 20 €** sont obligatoires pour toute inscription annuelle.
 - Ils sont **individuels**, valables 12 mois, et permettent :
 - La couverture assurantielle nécessaire à la pratique (hors responsabilité civile)
 - L'accès à des **tarifs préférentiels** sur les cartes de cours, les ateliers/stages et événements HOPUS
-

2. Offres et Tarifs

HOPUS propose plusieurs formules d'accès à ses activités, selon les modalités et conditions précisées ci-après.

2.1. Semaine portes ouvertes

Du 8 au 12 septembre 2025, des essais gratuits sont proposés sur l'ensemble des cours, dans la limite des places disponibles.

L'inscription préalable est recommandée.

2.2. Abonnement annuel

L'abonnement annuel donne accès, selon la formule choisie, à 1, 2, 3, 4 cours ou un accès illimité par semaine.

Il est valable pour une période de 10 mois, du 15 septembre 2025 au 26 juin 2026, hors vacances scolaires.

L'abonnement peut être réglé : comptant au moment de l'inscription, ou en plusieurs fois sans frais via la plateforme Deciplus.

L'inscription est possible toute l'année.

L'abonnement implique un engagement maximal de 10 mois, ou, au choix du participant :

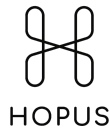
- un engagement de **5 mois**, avec une majoration de **10 %** du tarif annuel ;
- un engagement de **3 mois**, avec une majoration de **20 %** du tarif annuel.

2.3. Inscriptions en cours d'année

L'abonnement annuel (période du 8 septembre au 26 juin) est réparti en trois périodes de référence :

- Période 1 (P1) : du 8 septembre au 30 novembre inclus ;
- Période 2 (P2) : du 1er décembre au 31 mars inclus ;
- Période 3 (P3) : du 1er avril au 26 juin inclus.

Le montant de l'abonnement est calculé selon la règle suivante :



- Toute inscription pendant P1 : paiement du montant annuel plein.
- Toute inscription pendant P2 : déduction d'un tiers du montant annuel (correspondant au premier trimestre révolu), avec une majoration de 10 %.
- Toute inscription pendant P3 : déduction de deux tiers du montant annuel (correspondant aux deux premiers trimestres révolus), avec une majoration de 20 %.

Le montant affecté à chaque période correspond à un tiers du montant annuel (montant annuel $\div$ 3), auquel s'applique, le cas échéant, la majoration prévue.

Cette majoration permet d'équilibrer les coûts entre ceux qui s'inscrivent en septembre et ceux qui arrivent plus tard. Cela reste tout de même plus avantageux par rapport à des cours à l'unité.

Ces modalités s'appliquent indifféremment aux paiements comptants ou échelonnés via Deciplus.

2.4. Autres formules

HOPUS propose également :

- **Cartes de cours (danse, bien-être, activités cabane des parents et les cours d'arts plastiques, espace motricité)**
Carte de 10 cours valable **5 mois**, Carte de 5 cours valable **3 mois**, les cartes sont **renouvelables avec report** des crédits restants sous conditions.
- **Cours à l'unité** disponibles pour les non-abonnés.
- **Séance d'essai** gratuite en cas de souscription à un abonnement annuel. Sinon elle est facturée **10 €**.

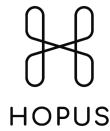
Tous les tarifs sont indiqués TTC et disponibles sur les supports de communication de HOPUS ou sur la plateforme Deciplus. Ils sont **calculés selon une règle simple et identique pour tous. Aucune pénalité cachée, aucun engagement imposé** : chaque adhérent choisit librement la formule qui lui convient le mieux.

3. Paiements

- Moyens de paiement acceptés : **carte bancaire et prélèvement (via Deciplus)**, CB, espèces, chèques.
- **Paiement échelonné sans frais** disponible pour les abonnements via Deciplus.

4. Réductions

Réduction de **-10 %** (sur présentation de justificatif) pour :



- Étudiants
- Demandeurs d'emploi (hors intermittents du spectacle)
- Familles du même foyer (réduction appliquée sur l'abonnement le moins cher)

Les réductions ne sont pas cumulables entre elles et s'appliquent uniquement sur présentation d'un justificatif en cours de validité au moment de l'inscription.

5. Annulations et Validité

- Toute séance non annulée **24h à l'avance** est **due**.
 - Les cartes sont valables 3 mois **et cessibles** en cas d'impossibilité prolongée (sur demande).
 - Les abonnements sont **personnels, non cessibles, valables de date à date, et dus intégralement** une fois commencés.
-

6. Remboursements

Aucun remboursement ne sera accordé sauf cas suivants, sur justificatif :

- **Incapacité médicale supérieure à 3 mois**
 - **Congé maternité**
 - **Déménagement hors région**
-

7. Retards et accès aux cours

Les participants sont invités à arriver **5 à 10 minutes avant le début du cours** pour garantir un bon déroulement de la séance.

- L'accès peut être **refusé en cas de retard important**, notamment si l'échauffement ou le rituel du début est terminé, pour des raisons de sécurité ou de respect du groupe.
 - Tout **retard ou empêchement d'accès au cours ne pourra donner lieu à aucun remboursement, report ni dédommagement**, sauf décision exceptionnelle prise par la direction.
-

8. Responsabilités

- L'inscription est effective à la **date de souscription**.
- Toute absence ou non-utilisation de l'offre **n'ouvre droit à aucun report ou remboursement**, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif.
- HOPUS ne saurait être tenu responsable des effets personnels laissés ou volés dans les locaux

9. Certificat médical et responsabilité du pratiquant

Dans le cadre des activités physiques proposées par HOPUS (danse, sport, bien-être), aucun certificat médical n'est exigé de manière systématique.

Cependant, pour garantir une pratique sécurisée :

- Il est **fortement recommandé** aux participants **majeurs** de fournir un **certificat médical de non contre-indication**, en particulier en cas de reprise d'activité ou de pathologie connue.
- Pour les **mineurs**, une **attestation parentale** suffit ou le questionnaire de santé fourni par HOPUS, confirmant qu'aucun problème de santé ne contre-indique la pratique.
- En cas de blessure ou d'arrêt prolongé, un **nouveau certificat** pourra être demandé avant toute reprise.

⚠ En l'absence de certificat ou d'attestation, **le participant pratique sous sa propre responsabilité**. HOPUS se réserve le droit de refuser l'accès à une activité s'il estime que les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

10. Prestations Spécifiques

Les prestations suivantes obéissent à des règles spécifiques (devis, contrat) :

- Locations de salles (séminaires, événements)
 - Team buildings
 - Anniversaires enfants
 - Ouvertures de bal
-

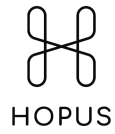
11. Droit à l'image

Sauf refus exprès écrit, HOPUS se réserve le droit d'utiliser les images captées lors des activités à des fins de communication (site, réseaux sociaux, plaquettes...). Sous réserve de l'accord écrit du participant ou de son représentant légal pour les mineurs.

12. Absence de spectacle de fin d'année

HOPUS ne propose pas de spectacle de fin d'année.

Ce choix est en cohérence avec notre philosophie pédagogique centrée sur le plaisir de la pratique, l'expérimentation artistique, et la progression individuelle ou collective, sans objectif de performance ni de restitution finale.



Des temps de partage informels ou des portes ouvertes peuvent être organisés ponctuellement au cours de l'année, mais **aucune représentation obligatoire n'est prévue.**

13. Litiges

Tout litige menant à l'ouverture d'une procédure devant le tribunal compétent conformément aux règles légales de compétence territoriale sera précédée par une tentative de règlement amiable.